

SUBLIMED, la pépite française qui lutte contre les douleurs chroniques se déploie aux Etats-Unis sur fond de crise des opioïdes

Sublimed, la start-up française spécialisée dans le développement de dispositifs innovants non-médicamenteux pour la prise en charge des douleurs chroniques, pose un pied sur le sol américain grâce à l'obtention du fameux agrément FDA, tout cela dans un contexte de crise des opioïdes sans précédent.

Paris le 25 mai 2021 - Fondée en 2015, par Nicolas Karst et le Dr. Jean-Pierre Alibeau, SUBLIMED améliore déjà le quotidien de plus de 10 000 patients grâce à une alternative non-médicamenteuse dans le traitement des douleurs chroniques : la neurostimulation électrique transcutanée (TENS). Depuis sa création, la start-up a levé plus de trois millions d'euros qui lui ont permis d'entamer l'an dernier les démarches d'obtention de l'agrément FDA, obligatoire pour pénétrer le sol américain.

Les douleurs chroniques, enjeux de santé publique dans lequel s'est engagé SUBLIMED
Les douleurs chroniques touchent 20% de la population mondiale. Pour beaucoup de malades, il s'agit alors de cohabiter avec la douleur ou de s'adonner quotidiennement à un rituel médicamenteux.

Le dispositif actiTENS® développé par SUBLIMED est basé sur une thérapie alternative aux médicaments : la neurostimulation électrique transcutanée (TENS). Ce TENS, dit de nouvelle génération, révolutionne la vie des patients pour leur permettre un vrai retour à la vie active grâce à un dispositif discret, ergonomique et connecté... Et pris en charge par la sécurité sociale. actiTENS® est actuellement prescrit par 180 centres anti-douleurs en France, sur les 250 existants.

SUBLIMED, situé au cœur de la région Rhône-Alpes accorde de plus, une importance particulière à produire en France dans une démarche responsable, soucieuse de l'emploi local et de l'environnement.

La pépite française aux portes du marché américain

Dans un pays frappé de plein fouet par une crise massive des opioïdes exacerbée par le contexte de crise sanitaire, l'obtention de cet agrément FDA par SUBLIMED en décembre 2020, prend d'autant plus de sens.

Plus de 80 000 personnes décèdent chaque année dans le pays d'overdoses dues à la consommation excessive de médicaments anti-douleurs. Équivalent aux trente jours de pic de mortalité dû à la pandémie de COVID19 aux Etats-Unis, l'année dernière, les overdoses par opiacés sont désormais la première cause de mortalité chez les jeunes, devant les décès par armes à feu et les accidents de voiture.

Dans ce contexte, actiTENS® apporte une véritable alternative non-médicamenteuse dans le traitement des douleurs chroniques Prochaine étape donc pour la start-up issue de la Frenchtech : trouver son premier partenaire distributeur sur le sol américain.

A propos de SUBLIMED

SUBLIMED est une start-up innovante spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux pour la prise en charge des douleurs chroniques. La société a été fondée en Octobre 2015 par un ingénieur du [CEA](#), Nicolas Karst et le Dr. Jean-Pierre Alibeu, ancien Chef de Service du Centre de la Douleur du [Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble](#)

Les dispositifs SUBLIMED sont basés sur une thérapie non médicamenteuse largement utilisée en France et à l'international : la neurostimulation électrique transcutanée (TENS). L'entreprise a ainsi développé actiTENS®, un neurostimulateur électrique transcutanée ([TENS](#)) de nouvelle génération, discret, ergonomique, et connecté. Grâce à des technologies brevetées, actiTENS

®

permet d'augmenter considérablement l'observance et l'efficacité des traitements.

La société place le patient au cœur de sa réflexion en travaillant directement avec lui et des médecins experts afin de développer des dispositifs toujours plus adaptés au quotidien des patients atteints de douleurs chroniques. SUBLIMED s'appuie exclusivement sur le circuit de la prescription médicale pour diffuser ses produits.

SUBLIMED se déploie aux Etats-Unis

Écrit par SUBLIMED

Mercredi, 02 Juin 2021 22:19 - Mis à jour Mercredi, 02 Juin 2021 22:28

Depuis 2020, SUBLIMED est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.